

Dans l'affaire de Bétharram, une « lanceuse d'alerte » face aux députés

Devant la commission d'enquête, mercredi, une ex-professeure a raconté les menaces et les pressions quelle a subies pour la faire taire

De tout le personnel de l'institution Notre-Dame de Bétharram, Françoise Gullung est la seule à avoir tenté d'alerter les autorités pour que cessent les violences envers les enfants. Cette professeure de mathématiques, aujourd'hui retraitée, a enseigné dans l'établissement privé sous contrat du Béarn, de 1994 à 1996. Le récit qu'elle a livré de ces deux années, mercredi 26 mars, devant la commission d'enquête parlementaire sur les modalités du contrôle par l'Etat des violences dans les établissements scolaires, témoigne de la puissance de l'omerta qui entourait l'établissement, et de ce que les acteurs de ce système ont été capables de mettre en œuvre pour qu'elle ne soit pas brisée.

Françoise Gullung a vingt ans d'enseignement derrière elle lorsqu'elle arrive à Notre-Dame de Bétharram, en septembre 1994. La violence physique systémique, aujourd'hui au cœur d'un dossier judiciaire tentaculaire, ne tarde pas à s'imposer dans son quotidien de professeure. Devant la commission, elle a rapporté, comme elle l'a déjà fait dans la presse, cette rencontre dans un couloir avec Elisabeth Bayrou, qui enseignait alors le catéchisme à Bétharram, tandis que, derrière une porte, résonnaient les cris d'un enfant frappé par un adulte.

Dès la « fin 1994 ou début 1995 », elle effectue des signalements : elle écrit à François Bayrou, alors ministre de l'éducation nationale et président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, à qui elle dit avoir également parlé de vive voix quelque temps plus tard, elle fait un courrier au tribunal, se rend à la gendarmerie, s'adresse à la direc-

tion diocésaine, ainsi qu'au médecin de la protection maternelle et infantile. « Le seul qui m'a répondu, c'est l'évêché », résume Françoise Gullung. Elle est « convoquée » par un responsable de la direction diocésaine qui lui dit « d'oublier tout ça si [elle] veut [t] rester dans l'enseignement catholique ».

Parmi ses collègues enseignants, elle décrit le « silence ». Quant au rectorat, elle assure qu'il « ignore complètement » les enseignants du privé, pourtant salariés de l'éducation nationale. « On n'a aucun contact avec le rectorat sauf avec un service, celui de l'enseignement privé, une structure complètement close qui fonctionne en roue libre », assène l'ex-professeure. Dans son récit, elle n'a mentionné aucune alerte aux autorités académiques.

« De la torture et de la barbarie »

Puis arrive la fin d'année 1995. En guise de punition, un élève est envoyé plusieurs heures sur le peron de l'établissement, dehors, de nuit, en plein hiver. De son côté, elle a « considéré que c'était de la torture et de la barbarie ». Elle donne le numéro 119 pour l'enfance en danger à ses collégiens et leur recommande de raconter à leur famille ce qu'ils subissent. « Je suis devenue immédiatement persona non grata », poursuit-elle. Le surveillant général, appuyé par le directeur Vincent Landel, la « somme » de demander une mutation, ce qu'elle refuse.

Au printemps 1996, dans la cour, elle est victime d'une bousculade, qu'elle identifie alors comme une « agression », impliquant le surveillant général et un groupe d'élèves, qui lui provoque des fractures de la face. « Ensuite,

dès que je traversais la cour, j'avais des lazzis, on a abîmé ma voiture, on me téléphonait chez moi avec des menaces », énumère-t-elle.

Cette pression en vue d'une mutation trouve un relais déroutant auprès des autorités de l'éducation nationale. C'est quelques jours après l'incident survenu dans la cour qu'est menée, le 12 avril 1996, une inspection diligentée par le rectorat de Bordeaux à la demande, selon ses dires, de François Bayrou. Alors qu'il est censé porter sur de graves faits de violences rapportés dans l'établissement, ce rapport est aussi en partie consacré à Françoise Gullung, pourtant absente de l'établissement le jour du contrôle, dont elle dit n'avoir jamais été informée.

« Vous êtes la personne la plus citée de ce rapport », s'est étonné le député « insoumis » du Val-d'Oise Paul Vannier, corapporteur de la commission d'enquête. L'inspecteur évoque, sur la base des témoignages recueillis sur place, une professeure qui « connaît de sérieuses difficultés », a de « mauvaises » relations avec ses élèves et un « état d'esprit très négatif ». Il recommande que Françoise Gullung « n'enseigne plus dans cet établissement » et affirme qu'elle va demander sa mutation.

Selon un document d'archive révélé par Paul Vannier lors de l'audition, le père Landel a, après cette inspection, échangé par courrier avec le recteur de Bordeaux, André Pouille, sur les « conditions du renvoi » de l'enseignante. Un lien direct avec le rectorat qui renforce les questions, au cœur de l'enquête des députés, quant à l'inaction de l'éducation nationale durant trente ans dans cette affaire. ■

ÉLÉA POMMIERS